

Nouméa, le - 9 JAN. 2017

Direction de
l'Environnement

Service des installations
classés et des impacts
environnementaux et des
déchets

Bureau des ICPE

6, route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa CEDEX

Téléphone :

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
@
province-sud.nc
affaire suivie par

N° 2360-2016/3-
ISP/DENV

Le Directeur

à

Madame Sonia LAGARDE
Députée-Maire
MAIRIE DE NOUMEA
BP K1
98849 NOUMEA CEDEX

Objet : mise en demeure - SCI Mont Coffyn

Pièce jointe : arrêté de mise en demeure n° 27-2017/ARR/DENV

Madame la Députée-Maire,

Veillez trouver ci-joint l'arrêté de mise en demeure n° 27-2017/ARR/DENV du 9 janvier 2017 mettant en demeure la SCI Mont Coffyn de régulariser la situation administrative de l'ouvrage de traitement et d'épuration des eaux résiduaires domestiques et assimilées de la résidence Les Jardins du Mont Coffyn qu'elle exploite au 3 rue Maréchal Leclerc, commune de Nouméa.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée-Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur de l'environnement



Jean-Marie LAFOND